



Entente Provinciale Liégeoise des Cinéastes amateurs

FESTIVAL PROVINCIAL DE L'EPLICINA (version 2016)

ART 1 Le concours est ouvert aux cinéastes et vidéastes amateurs de tout club affilié à l'EPLICINA. Les films sélectionnés pour le concours national FCVFB ne peuvent pas participer au concours provincial. Les films non sélectionnés pour le concours FCVFB seront retenus pour le Festival de l'EPLICINA pour autant que leurs auteurs souhaitent les inscrire. Pour compléter le plateau, pourront s'ajouter d'autres vidéos des membres de l'EPLICINA. Ceux qui seront présentés au festival devront avoir obtenu l'aval du comité de leur club respectif. Un film ne peut participer qu'à un seul ciné dialogue par année et à un seul provincial dans tout son parcours. Les films participants au festival de l'EPLICINA pourront être représentés à la sélection du ciné dialogue de l'année suivante en vue de tenter de participer au national de cette année suivante. Les films d'une minute ne sont pas concernés par ce festival.

ART 2 Sont qualifiés d' « amateurs » les cinéastes et vidéastes pratiquant l'art ciné-vidéographique sans souci de profit et ne vivant pas de cette activité.

ART 3 Aucune censure ne sera appliquée aux films projetés.

ART 4 Les films sont répartis en deux catégories :

Fiction (animations, genres, scénarios, images de synthèse)

Réalité (documentaires, tourisme & reportages)

Ne sont pas admis les films à caractère politique, pornographique ou commercial. (*Un film « commercial » est un film qui a été commandé par un organisme ou une société quelconque contre rétribution, ou présentant un net caractère publicitaire au bénéfice de cet organisme ou société*). Ne sont pas admis : les films de "UNE MINUTE" (et moins), une compétition spéciale leur étant réservée.

ART 5 Les copies d'images autres que celles du réalisateur sont autorisées à concurrence de 10 % maximum. Les films à caractère historique voient leur limite portée à 50%.

L'EPLICINA décline toute responsabilité en cas de faute du réalisateur à cet égard.

Le réalisateur est tenu d'annexer au bulletin d'inscription de son film, le détail des copies utilisées et par l'apposition de sa signature il dégage l'EPLICINA de toute responsabilité en ce domaine.

ART 8 Les organisateurs mettront à la disposition des concurrents un lecteur multimedia USB.

Pour les films en DV, les supports suivants sont acceptés :

les clés USB avec un fichier DV lisible par le lecteur multimedia (pas AVI)

Pour les films en HD, les supports suivants sont acceptés :

les clés USB avec un fichier HD lisible par le lecteur multimedia (ex M2t, MTS, MP4, etc)

Les Blu-ray ne sont pas acceptés pour le moment.

Les recommandations suivantes sont applicables aux vidéogrammes :

- 5 secondes d'amorce noire avant le film

- 1 seul film présenté par clé USB

les clés USB devront être identifiés

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de dégâts ou pertes accidentels des supports des films présentés.

ART 9 Le jury sera composé de 5 membres choisis par l'assemblée en dehors de l'EPLICINA. Les membres du jury seront tenus d'assister à la projection de tous les films et aux délibérations complètes. Ils sont tenus au secret des délibérations, des résultats, et de tout ce qui se dit au sein du jury.

Aucun membre du jury ne peut avoir eu un **rôle significatif** dans la réalisation d'un film présenté (écriture, mise en scène, sonorisation, montage, prise de vue, acteur).

ART 10 Après délibération du jury, les films seront classés par catégories, sur 100 points.
Les films ayant obtenu 80 points et plus recevront une médaille d'or
 70 à 79 points, une médaille d'argent
 60 à 69 points, une médaille de bronze.

(Il est recommandé de ne pas attribuer moins de 60 points à aucun des vidéogrammes présentés).

Il sera attribué un 1^{er} prix par catégorie et un grand prix de l'EPLICINA pour le film le plus haut coté (toutes catégories confondues).

Des prix spéciaux pourront récompenser des qualités marquantes parmi les différents films.

ART 10b Lors de la proclamation du palmarès, les films seront ventilés en deux divisions : la première reprenant les vidéastes qui ont obtenu un coq ou une médaille d'or durant les cinq années précédentes. La seconde division comprend tous les vidéastes ne faisant pas partie de la première division.

ART 11 Le « TROPHEE INTERCLUBS » est attribué au club ayant les trois films les mieux classés sur l'ensemble des films présentés.

ART 12 Le programme de gala sera établi par l'Epicina. Son principal critère sera de réaliser une projection attractive et équilibrée, sans tenir compte du classement. Au moins un film de chaque club participant y sera présenté.

ART 13 Les auteurs des films retenus pour le gala ne seront pas prévenus. Les films présentés aux cotations restent à disposition du jury jusqu'au jour du gala.

ART 14 Les décisions du jury sont sans appel.

ART 15 La participation au concours provincial implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout cas non prévu sera tranché par le jury et le comité de l'EPLICINA.

N.B. Par décision lors de l'assemblée générale du 6 mars 2012, il doit être procédé à un « lissage » des cotations remises par les jurés. Ce lissage s'effectue comme suit :

Le secrétaire du jury introduit les cotes des 5 jurés dans la colonne renseignant le numéro du film et dans les lignes 4 à 8.

En cas d'absence d'un juré, le secrétaire note les cotes des jurés présents et attribue au juré 5 absent la moyenne des 4 autres cotes (ligne 9).

Au moyen de la souris, le secrétaire coche (clic gauche) dans le carré de la ligne 11,

Le programme effectue les opérations suivantes :

Calcul de la moyenne des 5 cotes (ligne 9)

Tri des 5 cotes par valeur croissantes et affichage dans les lignes 12 à 16 (macro Excel)

Calcul de la moyenne des 4 cotes les plus hautes (ligne 19)

Calcul de la moyenne des 4 cotes les plus basses (ligne 20)

Calcul d'un écart bas (différence entre la moyenne des 4 cotes les plus hautes et la cote la plus basse)

Calcul d'un écart haut (différence entre la cote la plus haute et la moyenne des 4 cotes les plus basses)

Correction éventuelle des cotes basses et hautes :

Si l'écart bas est ≥ 7 et $>$ que l'écart haut, la cote la plus basse est remplacée par la moyenne haute - 5 pts

Si l'écart haut est ≥ 7 et $>$ que l'écart bas, la cote la plus haute est remplacée par la moyenne basse + 5 pts

Affichage des 5 cotes retenues (lignes 25 à 29)

Calcul de la moyenne lissée et affichage dans la ligne 31.

Festival Eplicina 2016

Explications complémentaires pour les membres proposées par Pierre Joassin

Ce qui ne change pas :

- 1) Comme auparavant tous les films peuvent participer au ciné dialogue de leur club (= fête du club).
- 2) Comme auparavant la participation au Provincial est un non-retour aux concours interclubs (Thème de Huy, Art & tradition RCCL, Découverte & Libre-court SAM, Tourisme RCV8/16, Scénario & Sport CCFIéron) où il faut participer avant.
- 3) Comme auparavant le palmarès du Provincial et de certains interclubs est partagé en division 1 et division 2
- 4) Comme auparavant la participation au National est un non-retour au Provincial

Ce qui a changé :

- 1) Chaque ciné dialogue est une sélection directe et obligatoire pour le National, valable l'année en cours.
- 2) Accès libre de tous les films au Provincial (avec ou sans ciné dialogue), sauf pour les films qui participent au National (néanmoins le feu vert du comité du club est requis pour ce provincial élargi)
- 3) Découplage : le provincial n'est plus le passage obligé vers le national, il est une compétition indépendante. La même année il faut choisir : Provincial ou National (à reporter éventuellement l'année suivante)

Parcours conseillé (comme auparavant) A) les interclubs (Thème de Huy, Art & tradition RCCL, Découverte & Libre-court SAM, Tourisme RCV8/16, Scénario & Sport CCFIéron)
B) le ciné dialogue de son club
C) le Provincial Eplicina
D) le National FCVFB (mais pas la même année)

Cependant chaque réalisateur reste souverain dans le parcours de ses films, en prenant les raccourcis qu'il juge opportun, tout en gardant en mémoire les points de non-retour habituels. Par exemple si un film veut faire tous les concours A+B+C+D, il faudra décaler d'un an sa participation au National ; si le même film veut participer directement au National la même année, il doit renoncer au Provincial.

Comme auparavant (nouvelle chance, modification du film,...ou tenter d'être sélectionné pour le National) il est possible de participer à un autre ciné-dialogue l'année suivante.